



Le relais

LETTRÉ AUX ASSISTANTES MATERNELLES NON PERMANENTES ET AUX PARENTS

LE RELAIS
ASSISTANTES MATERNELLES
DÉPARTEMENTAL ITINÉRANT

Revue semestrielle - N° 9 - Janvier 2006

L'année 2005 a été riche dans le domaine de l'accueil familial des jeunes enfants, la convention collective applicable le 1^{er} janvier et la loi promulguée le 27 juin modifiant le statut des assistantes maternelles.

Cette année a aussi été décisive pour les Relais : ils sont désormais nommés dans l'article 2 de la loi n° 2005-706 relative aux assistantes maternelles. Ils sont pour la première fois positionnés et leurs missions sont reconnues. L'évolution de leurs tâches pourra être étudiée dans le cadre de la Commission départementale de l'accueil du jeune enfant (CDAJE) où siègent tous les partenaires.

L'équipe du relais a accueilli tout au long de l'année 2075 enfants, 978 assistantes maternelles et 194 parents sur 13 communes du département en 157 rencontres.

À tous, nous souhaitons une excellente année : ensemble, faisons de 2006 une année fructueuse.

CHRISTIAN ESTROSI

Ministre délégué à l'Aménagement du territoire
Président du Conseil général des Alpes-Maritimes



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES
L'ÉNERGIE AU CŒUR DU DÉPARTEMENT



Parentalité et Coéducation

Compte rendu de la conférence de C. Sellenet

Le jeudi 13 octobre 2005, le Relais du Conseil général a invité M^{me} Catherine SELLENET afin de traiter de la Parentalité et de la Coéducation.

Madame SELLENET, dont la formation est triple (psychologue clinicienne, sociologue et juriste), a donc débattu devant un public réunissant une centaine d'assistantes maternelles, des parents et représentants des divers partenaires du Relais.

Cette conférence aborde 6 thèmes majeurs :

- Étude historique et sociologique de la famille
- Provenance du terme « parentalité »
- Étude chronologique des assistantes maternelles ainsi que leur rôle aujourd'hui
- Évolution du statut de l'enfant
- Le rôle des parents
- La place des pères.

M^{me} Catherine SELLENET démarre son exposé par une vérité intemporelle. Elle affirme qu'« être parent c'est d'emblée être en difficulté » parce qu'il est bien rare ajoute-t-elle « qu'on soit parent d'un bout à l'autre sans rencontrer quelques aléas ». Tout est question de dosage dans cette société où chaque famille est différente ainsi que les façons de faire et d'envisager la famille. Cela implique donc de multiples façons d'éduquer l'enfant et s'explique aussi par les profondes mutations qu'a connues la famille.

Étude historique et sociologique de la famille

Il y a aujourd'hui une lecture très pessimiste de la famille. Les médias véhiculent l'idée que la famille se défait, n'existe plus et est plongée dans le désamour. L'idée que la famille d'autrefois était plus stable et posait beaucoup moins de problèmes est omniprésente. Il en ressort que l'âge d'or de la famille se situe entre 1930 et 1960, car l'ordre y régnait et l'autorité du chef de famille était incontestée. C'était la femme qui s'occupait de la progéniture. En 1950, la famille est stable et nombreuse. En effet, la période après-guerre voit la France se repeupler. C'est l'époque du « Baby Boom ». On compte 2,7 enfants par femme. Mais cette jolie image cache nombre d'inégalités : première culpabilisation des femmes (questionnement par rapport à la garde de l'enfant : crèche ou maman ? éducation collective ou faite par la mère ? maternelle ou maison ?). Les mères, à cause de cette culpabilité, sont retournées à la maison car il fallait que ce soit elles qui s'occupent de leurs enfants. Les enfants du « Baby Boom » ont eu des mères très impliquées dans leur éducation : elles vont à la rencontre des professeurs, s'occupent des démarches administratives, gèrent le porte-monnaie afin de ne manquer de rien. La répartition des rôles y est extrêmement classique avec la mère au foyer et le père pourvoyeur de revenus.

L'évolution du statut de la femme est très lente (1946 : droit de vote, 1965 : autorisation d'ouvrir un compte, de gérer ses biens, de faire un métier sans l'accord de son mari, 1970 : droit à l'autorité conjointe, de veiller à la scolarisation de l'enfant et de signer les mots d'absence). Cette évolution va de pair avec celle du statut de l'assistante maternelle qui, depuis la convention de 2005, n'a plus besoin de fournir le montant des salaires perçus par son mari pour obtenir l'agrément. Cette famille traditionnelle va se métamorphoser progressivement et aujourd'hui, la famille ne veut plus ni cage, ni barreaux. Elle veut être, comme le titre de l'œuvre du sociologue François de SINGLY, « Libre ensemble ». Elle est devenue le lieu par excellence où l'on doit s'épanouir. Si on ne s'épanouit pas, on se sépare sinon, on se pacse ou on se marie. Le mariage a aussi beaucoup évolué car désormais si on se marie, c'est par envie, l'enfant n'est plus au cœur du débat. À ce sujet, la tendance actuelle est que les enfants assistent au mariage de leurs parents. D'autre part, la nouveauté se trouve aussi du côté des pères car désormais, les naissances hors mariage sont reconnues par le père et représentent près de 43 % des naissances contre 6 % en 1950. Ils se positionnent de façon beaucoup plus forte.

Le modèle unique de famille n'existe plus et les assistantes maternelles peuvent ainsi être amenées à rencontrer plusieurs modèles de famille :

- Homme et femme mariés, couple traditionnel (majorité des cas)
- Couple cohabitant
- Couple pacsé
- Couple homosexuel

En revanche, le taux de divorce a quadruplé puisqu'il est passé de 10 % en 1950 à environ 40 % depuis 1995 (50 % à Paris). Autrefois c'était les hommes qui demandaient les femmes en mariage et aujourd'hui ce sont les femmes qui demandent le divorce. On rencontre ainsi de nombreuses familles monoparentales puisqu'elles concernent plus de 2 millions de personnes de même que des familles recomposées. Afin de mieux comprendre ces phénomènes, voyons quelles étapes ont été franchies par cette évolution.

Origine du terme « parentalité »

C'est un terme qui est apparu dans les années 80 accolé à d'autres pour définir les différents modèles d'éducation :

- Monoparentalité : l'enfant vit avec un seul parent
- Coparentalité : entente nécessaire malgré un divorce pour l'éducation de l'enfant
- Pluriparentalité : les nouveaux conjoints des familles recomposées entrent dans l'éducation de l'enfant
- Homoparentalité : les deux parents sont de même sexe.

La parentalité est aujourd'hui mieux maîtrisée. On compte, en France, 1,9 enfant/femme. Elle est planifiée, programmée et en principe désirée. On mise dorénavant plus sur la qualité des relations parent/enfant et 69 % des enfants interrogés se disent contents de leurs parents et les qualifient de très bons parents. Cette étude apparaît donc comme une bonne nouvelle dans une société où l'on entend à tue-tête que les parents sont démissionnaires, ne tiennent plus leur engagement et sont déresponsabilisés. Cela se concrétise par le fait que les enfants restent longtemps à la maison : les filles sont 50 % à être encore au domicile parental à 23 ans, quant aux garçons, ils sont 68 % à 25 ans. Ils sont encore 10 % entre 30 et 34 ans. La parentalité démarre tard mais se poursuit longtemps et un facteur principal explique cette durée : dépendance financière des enfants (allongement du temps d'études, difficulté de rentrer dans le monde du travail ce qui rend les enfants fragiles). Puis, les enfants se sentent très bien chez eux. Il n'y a pas forcément de guerre entre parents et enfants, pas forcément de conflits de génération. Les relations sont souples et pacifiées. Le phénomène « Tanguy » n'est donc pas qu'un simple film !

Le terme éducation a une double étymologie latine :

- *Educere* : conduire, guider, mettre au monde. C'est le parent qui est acteur, qui domine.
- *Educare* : nourrir, élever. S'appuyer sur les potentialités de l'enfant pour qu'elles se développent. L'enfant est acteur dans un développement favorable, ce qui lui permet de grandir dans les meilleures conditions. Depuis les années 70, c'est de cette façon que l'on entend l'éducation. On est passé d'une éducation « dressage » à une éducation « épanouissement ». L'évolution de l'éducation a ainsi entraîné une évolution du métier d'assistante maternelle.

Étude chronologique des assistantes maternelles

Au XVI^e siècle, il était de coutume que les nourrices s'occupent des enfants et non les mères. D'où la sévérité de la nourrice pour infliger aux enfants une certaine rectitude exigée par les parents ; elle devait aussi lui enseigner un certain nombre de préceptes assez rigides. Une nourrice devait remplir certaines conditions très rigoureuses :

– Elle était choisie d'après sa morphologie (exempte de toute maladie), âgée de 25 à 35 ans, une poitrine large, les seins développés, les mamelons ni trop saillants ni trop formés. Qu'elle soit ni trop grasse ni trop maigre, qu'elle ait de belles dents, des membres supérieurs et inférieurs développés, de l'esprit et de la gaieté dans le caractère.





– Avoir du bon lait afin d'être une bonne nourricière ; on va même jusqu'à goûter le lait pour voir la qualité, on va palper et peser la poitrine.

Plusieurs dates marquent le changement de statut de l'assistante maternelle : 1977, 1992 et 2005. Et l'assistante maternelle de 2005 a un tout autre look : – Elle est prévenante, attentive et disponible : ce sont

les critères pour obtenir l'agrément.

Autrefois, l'éducation était assimilée à du dressage, on ne prenait pas du tout en compte ni l'individualité de l'enfant ni sa personnalité. L'éducation était indifférenciée, elle était la même pour tous. L'enfant est devenu au fil des années, un être à part entière que l'on considère et respecte au risque, parfois, d'assister à un total inversement des rôles.

Évolution du statut de l'enfant

Un véritable changement s'est produit entre 1945 et 1960. Au sortir de la guerre, beaucoup d'enfants étaient orphelins et l'on s'est aperçu qu'ils n'étaient pas que des tubes digestifs car dans les hôpitaux, on avait beau les soigner, ils ne guérissaient pas. Ils souffraient en réalité d'un terrible manque d'amour, de contacts et de stimulations. Ce phénomène a été le déclenchement de la prise en compte de l'aspect psychique et affectif de l'enfant car il est capable de s'attacher à plusieurs personnes à la fois. Les auteurs WINNICOTT, PIAGET et KLEIN ont d'ailleurs fait de ce thème une étude très poussée.

D'autre part, c'est en 1945 que le métier de puéricultrice a vu le jour. Désormais on ne regarde plus les enfants de la même façon : ils ont leurs propres lieux de loisirs (restaurants, parcs de loisirs) et magasins (vêtements, magazines, couches...). Le docteur Françoise DOLTO a beaucoup œuvré pour que l'enfant soit enfin considéré comme une personne. Mais là aussi il y a le risque d'une « Doltomania » si une mauvaise lecture est faite car, depuis, certaines dérives se sont installées, ont transformé ses idées et ont provoqué l'arrivée de « l'Enfant Roi ».

Cependant un véritable royaume culturel de l'enfant s'est créé – souvent à des fins économiques – puisqu'aujourd'hui on considère que les enfants sont acheteurs dès l'âge de 3 ans ; et à partir de 6, ils sont capables de citer une marque et représentent à eux seuls 15 % de la consommation totale et près de 43 % de la consommation familiale soit l'équivalent de 131 millions d'euros de pouvoir d'achat. De plus certaines publicités se servent de ce pouvoir d'achat et montrent un total inversement des rôles selon lequel l'enfant détient le savoir, d'où un certain danger car le parent perd sa place d'adulte, régresse et redevient enfant à son tour. Or il est incontestable que c'est aux parents de guider les enfants tout en conservant une place essentielle dans l'autorité.

Le rôle des parents

Aujourd'hui, il n'y a plus véritablement de règles imposées pour épanouir et prendre en compte la personnalité de l'enfant. D'après le Code Civil : l'article 371-1, qui élabore ce qu'est

l'autorité parentale, dit : « L'autorité parentale appartient au père et à la mère pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité. Ils ont aussi, à l'égard de l'enfant droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation » Depuis 2002, cet article a été modifié et ces attentes sont beaucoup plus difficiles à appliquer : « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. L'autorité appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé, sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect dû à sa personne ». La difficulté de cet article réside dans la définition et la détermination de l'intérêt de l'enfant. Toutefois, il met en avant le fait que chaque enfant s'élève différemment puisque chaque enfant a une personnalité propre.

B. BETHELEÏM dit : « Être parent, c'est faire un métier d'artiste » sauf que nous n'avons pas tous pris des cours artistiques et parfois on peut douter. Il faut donc une certaine adaptation à chaque enfant. D'après le Code Civil : « Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité » Sachant que les psychologues estiment l'âge de raison aux alentours de 6-7 ans. C'est donc à partir de cet âge qu'on passe d'une « autorité absolue » à une « autorité négociée ». En d'autres termes, le parent ne doit plus imposer mais convaincre. Le problème est que les médias véhiculent le message inverse : « Les parents ont abandonné leur autorité, il faut qu'ils réapprennent à dire non ». La crainte des parents d'aujourd'hui c'est de ne pas être suffisamment bons. Ils sont assaillis de données contradictoires. Il existe une certaine exigence de performance parentale. On parle de la politique du « Ni-Ni » : ni trop autoritaire/ni trop souple, ni trop proche/ni trop loin. Là encore, la difficulté se trouve dans le dosage. Les parents ne manquent pas de repères bien au contraire, ils en ont trop et sont contradictoires, ils ne s'y retrouvent plus du tout. D'ailleurs, à ce sujet, certains propos de F. DOLTO ont été mal compris, en ce qui concerne les frustrations par exemple : le docteur F. DOLTO n'a jamais dit qu'un enfant ne devait connaître aucune frustration. Au contraire, certaines sont indispensables pour acquérir l'autonomie. L'assistante maternelle, comme les parents, doit donc se situer dans cet imbroglio de données contradictoires.

Rôle de l'assistante maternelle

Il est beaucoup plus compliqué car il n'y a plus la même conception de l'éducation et les attentes des parents sont importantes car même en étant aussi pertinents qu'autrefois on leur en demande davantage : ils ne doivent jamais être fatigués, doivent lire des histoires et sont en plus confrontés à un pseudo modèle télévisuel d'éducation « Super Nanny » qui à y réfléchir de plus près n'a absolument rien de « super ». Avec ce genre de programme, le risque d'instrumentaliser les parents est grand et cela les disqualifie auprès de leurs propres enfants qui les voient se faire gronder parce qu'ils ont mal fait ou mal réagi, par une modeste inconnue.

L'alliance entre parents et assistante maternelle est une coéducation en faveur de l'enfant. Il s'agit d'interagir à 2 ou plusieurs (parents, familles recomposées, assistante maternelle...) sur un enfant tout en sachant qu'il peut y avoir des règles éducatives différentes chez l'assistante maternelle et les parents d'un même enfant. Il faut simplement que l'enfant connaisse ces règles et qu'il s'y adapte et les intègre. L'important est que ces règles soient respectées de part et d'autre. Ces différences de règles éducatives n'ont pas d'incidence sur l'enfant dès lors qu'elles ne sont pas en parfaite contradiction. Notons enfin qu'une attention toute particulière est portée sur les pères, sur la nouvelle place qu'ils occupent au sein de leur famille.



Le rôle des pères

Ils sont aujourd'hui de plus en plus présents dans l'éducation de leurs enfants. Plusieurs courants ont suivi l'évolution de leur rôle :

– **Jusqu'aux années 1990** : on considérait que le père avait deux fonctions primordiales à remplir :

- défusionner la relation mère-enfant pour éviter que ça ne devienne une relation pathologique.
- faire respecter la loi, représenter l'autorité au sein de la famille. D'où la fameuse phrase : « *Tu verras quand ton père rentrera* » alors que même si plus de 80% des femmes travaillent, on n'entend jamais : « *Tu verras quand maman rentrera* ». Or, pour la majorité des enfants interrogés, l'autorité est bicéphale : quand les ordres sont contestés, ils le sont autant pour le père que pour la mère. L'important n'est pas qui remplit l'autorité mais qu'elle soit remplie.

– **À partir des années 90** : Jean LECAMUS – psychologue du développement – a observé les pères et a montré que leur rôle était plus complexe. Il joue aussi un rôle essentiel dans quantité de domaines comme le langage, la propreté, le jeu... Cette étude a montré que les pères faisaient faire aux enfants la même chose que les mères mais avec un style bien à eux, bien repéré par les enfants. Exemple : lorsqu'un père joue, il est tonique dans le jeu. De plus, lorsqu'un père parle à son enfant, il est beaucoup plus exigeant sur le plan du langage que ne l'est une mère. Ainsi, le père ne va pas se limiter à dire que ce dans quoi il roule est une voiture, il va la détailler et apprendre à son enfant la marque, le modèle, le moteur, sa puissance, etc. En fait, la mère s'ajuste au langage de l'enfant tandis que le père va être beaucoup plus technique, ce qui force l'enfant à être plus précis afin d'être compris. Jean LECAMUS ajoute que le père est « *passer de langage* ». Finalement, le père est un interlocuteur exigeant : il prénomme l'enfant très vite après la naissance, il utilise moins de surnoms que la maman. En fait, il y a une différence dans la façon de faire même si homme et femme font la même chose. À ce propos, certains psychologues ont discrédité ces nouveaux pères en les qualifiant de « *papas poules* » alors que nous n'avons jamais entendu parlé des « *mamans coqs* ».

– **Aujourd'hui** : on ajoute que la mère est autant à l'extérieur que le père et donc l'enfant est très vite plongé dans une triade père-mère-bébé ou polyade lorsqu'il y a des frères et sœurs. Les mécanismes d'attachement vis-à-vis du père sont aussi importants que ceux vis-à-vis de la mère ; ce qui oblige les femmes à partager et à se dire que le père est aussi un acteur dans l'évolution de l'enfant. Les assistantes maternelles doivent aussi se positionner dans la façon d'accueillir les pères, il ne faut pas les mettre au second plan.

Co éduquer un enfant, c'est tout un art et les assistantes maternelles font partie de ce travail. Madame SELLENET rappelle que la loi de 2005 n'est pas révolutionnaire mais qu'elle reconnaît, dans l'article 7, qu'il faut que l'assistante maternelle ait des capacités éducatives car elle n'est pas seulement dans l'accueil mais aussi dans l'éducation d'où une certaine reconnaissance de la profession.

Élever un enfant est très compliqué et les assistantes maternelles sont aujourd'hui des partenaires incontournables. L'équipe du Relais du Conseil général accompagne et soutient les assistantes maternelles et les parents dans cette démarche de coéducation en constante évolution. La vie n'est décidément pas « un long fleuve tranquille. »

Bibliographie de référence

Livres adultes

- **Les enjeux de la parentalité** - HOUZEL D. (sous la direction) et alii : SELLENET C., DAYAN J., HAMON H. (1999) (éd. Erès).
- **Groupes de parents** - SELLENET C. (2003) Les groupes de paroles de parents, un espace de soutien à la parentalité ? Approche critique et comparative des groupes de paroles de parents. Un ouvrage collectif sous la direction de Bernadette TILLARD (éd. l'Harmattan).
- **Parents-professionnels à l'épreuve de la rencontre** - SELLENET C. (2002) Parents-professionnels : une coéducation en tension in ouvrage collectif (TITRAN F., HURSTEL, BEN SOUSSAN P., VAILLANT M...) (éd. Erès).
- **La parentalité en questions** - SELLENET C. (2002) Essai de conceptualisation du terme parentalité (éd. ESF/ANDESI).

Livres enfants

- **Ma nounou, c'est pas ma maman !** - K. CROWTHER
- **Moi et rien** - K. CROWTHER
- **On s'est adopté** - C. DOLTO-TOLITCH
- **Vivre seul avec papa ou maman** - C. DOLTO-TOLITCH
- **Horace** - H. KELLER
- **Jean a deux mamans** - O. TEXIER

À propos de la retraite pour les assistantes maternelles

Pour percevoir la retraite : au 1^{er} juillet 2005, pour valider les trimestres, il faut avoir cotisé sur un salaire de 1606 € par trimestre soit 6424 €/an.

Le CAP petite enfance par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le titulaire de ce CAP est un professionnel qualifié, compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants. Par ses différentes activités : aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux divers... il contribue à l'éducation de l'enfant. Il l'aide à acquérir son autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice). Il participe à son développement affectif et intellectuel. Il assure en outre, l'entretien courant et l'hygiène des locaux et des équipements. Le titulaire de ce CAP peut travailler en école maternelle, en crèche, en halte-garderie, en centre de vacances. Il exerce souvent des fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

Vous souhaitez obtenir une qualification professionnelle ?

Vous souhaitez réorienter votre carrière ?

Vous pouvez obtenir le CAP petite enfance par la VAE à la condition de justifier d'au moins 3 années d'activité professionnelle et/ou bénévole, en rapport avec le diplôme demandé. Il est indispensable de se procurer « le référentiel du diplôme » (10,75-2005) pour vous permettre de vérifier que vos activités sont en rapport avec le diplôme :

- sur Internet : www.cndp.fr
- par correspondance : CNDP - 13, boulevard d'Italie 77127 LIEUSAIN
- dans les centres départementaux (CDDP)
La librairie du CDDP
51 ter, avenue Cap-de-Croix
06101 Nice Cedex 2
Tél. 04 93 53 72 07

La VAE se déroule en 3 parties :

- 1. Remplir le livret n° 1 de recevabilité : concerne votre demande, votre parcours professionnel
- 2. Après accord de l'Académie, constituer le dossier n° 2 : décrire vos activités, vos connaissances et vos compétences acquises.
- 3. Vous présenter devant un jury :

c'est à partir des informations que vous allez réunir dans ce dossier et de l'entretien qui complétera et précisera la description de vos activités, que le jury se prononcera.

L'épreuve a pour but d'évaluer les compétences professionnelles mettant en œuvre :

- les techniques de soins, d'hygiène et confort de l'enfant
- les techniques de prévention et de sécurité
- les qualités relationnelles du candidat dans ces situations professionnelles.

Des réunions publiques d'informations sont organisées régulièrement dans les Centres Permanents de Validation. Le dossier complet vous y sera remis. Téléphoner pour connaître les dates de réunions aux :

Centre Permanent de Validation d'Antibes
Lycée J.-DOLLE - 120, chemin de Saint-Claude
06600 Antibes - Tél. 04 92 91 79 37

Centre Permanent de Validation de Nice
24, chemin des Diablos-Bleus - 06357 Nice Cedex 4
Tél. 04 92 00 13 17

L'équipe du Relais reste à votre disposition pour tous compléments d'informations. Nous remercions notre interlocutrice privilégiée, Madame CALVARESE, coordinatrice de la VAE au lycée J.-Dolle d'Antibes.

BON A SAVOIR :

L'Arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et service d'accueil des enfants de moins de 6 ans :

Art. 3 - L'effectif des personnels des établissements et services participant à l'encadrement des enfants est complété par des personnes s'inscrivant dans l'une des catégories suivantes :

- des personnes titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance
- des personnes ayant exercé pendant cinq ans en qualité d'assistante maternelle agréée.

Réflexion d'une assistante maternelle

Qu'est-ce que le beau ?

Après de longues observations de mes enfants, je voudrais vous sensibiliser sur les arts plastiques que nous pratiquons avec les enfants que nous gardons et sur la manière de le faire avec eux.

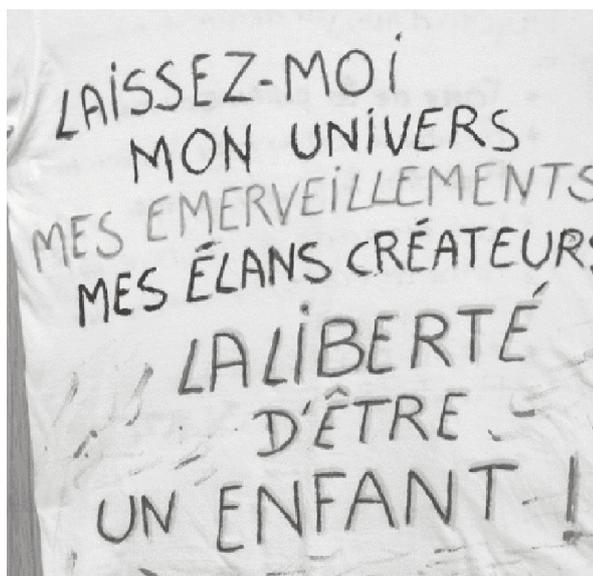
Quel bonheur de les voir toucher, mettre à la bouche, étaler, aplatir, goûter, écrire, appuyer, colorier, remplir, peindre, estomper, griffonner, coller, découper, modeler, s'appliquer, s'acharner, déchirer, aligner, ajuster... pourvu qu'ils s'expriment !

Quel plaisir de les écouter décrire pour les plus grands le résultat de leur création. De vraies œuvres d'art !

Pour les plus petits, de larges sourires en disent long car il faut bien l'avouer, les arts plastiques permettent d'échanger ses émotions sans obligatoirement parler.

Bonnes créations à tous.

Monique CHAPOT-PUJOL



La peinture vue par l'enfant

L'Enfant : « Chouette de la peinture ! » • L'Adulte : « Ah surtout pas ! tu vas te salir ! » (Interdits) • L'Enfant : « Oh zut ! c'est toujours la même histoire, je vais me salir, papa et maman vont me gronder ! Mais tu sais, l'adulte, la peinture part à l'eau ou avec un peu de savon ! Alors à quoi bon toutes ces histoires ? » • L'adulte finit par mettre un tablier à l'enfant. • L'Enfant : « Chic alors, je vais pouvoir enfin me salir, m'en mettre sur les mains, le visage, partout où je veux ! (liberté, intérêts sensoriels). • L'Enfant : « Ouah ! je m'éclate, regarde ! j'arrive à tenir mon pinceau (préhension, geste) et j'arrive même à faire des traits dans tous les sens ! Et tu sais quoi, je le fais avec les deux mains ! » (plaisir, satisfaction, confiance en soi, acquisition de la coordination) « Et puis je vais en mettre plein la page et de toutes les couleurs ! » (possession de l'espace) « Tiens, y a le copain d'en face qui fait des choses extra ! Eh ben, je vais faire comme lui ! (imitation, socialisation) Et moi en plus, je vais mettre de la couleur jaune sur le toit de la maison, lui faire des yeux et une bouche et puis mettre du vert au soleil » (représentation du monde de l'enfant, imaginaire). • L'Enfant : « Et zut, je le savais ! voilà maintenant que l'adulte veut que je dessine un escargot. Ah non ! finalement, il prend ma main pour que je fasse l'empreinte ! Bon sang, chaque fois c'est la même chose ! (intervention de l'adulte) Mais laisse-moi tranquille avec ma peinture ! » (autonomie, liberté d'expression). • L'Adulte : « Oh que c'est beau, maman et papa vont être super contents et fiers ! » (notion d'esthétique, plaisir de l'adulte). • L'Enfant : « Mais je m'en fiche que papa et maman soient contents, moi, je m'éclate c'est quand même ÇA LE PLUS IMPORTANT, n'est-ce pas ? » (place de l'enfant ? plaisir de l'enfant ? expression, langage...).

Voilà au travers de ces quelques mots et de ce tee-shirt, toutes les différentes étapes du développement de l'enfant. La place de l'Adulte, dans ce processus, est d'accompagner l'Enfant au travers d'une présence attentive et sécurisante.

Élisabeth GARNICA
Stagiaire EJE au Relais



Le relais

Parole de maman

Dans une salle du Conseil général s'est déroulée le jeudi 3 novembre une conférence sur « Les troubles du langage », organisée par le Relais départemental.

S'adressant en particulier aux assistantes maternelles mais aussi aux parents désirant guider leurs enfants, le débat a été mené par trois intervenants : une pédiatre de PMI Madame Mathilde BAZERIES, une psychologue Madame Geneviève IRONDELLE et une orthophoniste : Madame DIANA-WENDLING.

Ainsi, par le biais de ces trois professionnelles, des éclairages différents et complémentaires ont permis d'orienter le débat autour de deux axes. D'une part, l'aspect préventif, pour les assistantes maternelles : à quel moment et de quelle façon peuvent-elles avertir les parents du risque d'une problématique de langage et quels signaux d'alarme l'enfant envoie-t-il à ses parents. D'autre part, d'ordre thérapeutique : quelle attitude l'assistante maternelle devra adopter par rapport à l'enfant, par rapport à ses parents et, par ailleurs, la démarche des parents, pour envisager une prise en charge, vis-à-vis des professionnels.

Pour ce faire, une chronologie des phases successives, de l'évolution du langage de 0 à 3 ans, a été rappelée. Cette caractéristique établit ainsi une concordance entre le développement dit normal de l'enfant dans sa généralité et le stade symptomatique de l'enfant pressenti en difficulté.

Les deux principales interrogations soulevées dans l'assistance furent : « À quel âge doit-on s'inquiéter de la non acquisition du langage ? » et « Le bégaiement : phase intermédiaire non pathologique, par conséquent, non alarmante ou signe précurseur de souffrance chez l'enfant ? ».

Au vu des conférencières, des assistantes maternelles et des parents présents, étayant le sujet de leurs propres expériences, il semblerait que plusieurs facteurs simultanés génèrent des déclencheurs décisifs et que, de surcroît, chaque cas s'analyse dans sa spécificité et non dans une globalité de statistique.

Comme nous nous en doutions, le pivot révélateur est le rôle, la place et l'attitude de la mère face à son enfant. Néanmoins, il est apparu que, à ce degré de développement, le père a une forte importance et que tout détail comportemental revêt un caractère primordial.

Bien vivre le détachement mère/enfant joue un rôle prédominant qui fortifie le tout-petit dans la maturation du processus indispensable de séparation. Gérer cette étape incontournable est d'autant plus capital qu'elle cimenter la base du devenir de l'adulte mature et épanoui.

Cette conférence-réflexion a permis de mettre en lumière l'efficacité de la prévention, la nécessité d'une vigilance quotidienne associée à un regard lucide afin que l'enfant grâce à l'adulte acquiert la capacité de franchir en toute confiance les portes successives essentielles à la construction de sa propre identité.

Car, naît-on parent ? C'est fort peu probable. Il s'agit plutôt d'un métier à part entière où l'on apprend pas à pas, main dans la main à travailler sur, avec et dans l'amour.

Sophie ROSAENZ

Le PIF

C'est une nouvelle mission pour le relais : Le Point Info Famille. C'est un lieu de renseignements offrant aux familles une information complète et actualisée sur les services auxquels elles peuvent avoir accès. Il est conçu comme un lieu d'aiguillage.



Son objectif est de favoriser l'accès de toutes les familles à l'information et de simplifier leurs démarches en les orientant efficacement.

– Pour toute information : n'hésitez pas à nous contacter par mail www.pif@cg06.fr

Numéros de téléphone et sites internet utiles

– **ASSEDIC** : www.assedic.fr ou **UNI DIALOGUE** : 0890 64 26 42
Service allocataire (salaire) : 0811 01 01 06 lundi, mercredi, vendredi (9 h-15 h 15), mardi (9 h-14 h) ;
Service employeur : 0826 08 08 06
Boîte vocale pour renseignements ou attestation 7 jours/7, 24 h/24
– **Caisse Allocations Familiales** : www.caf.fr
– **SNPAAM (syndicat national professionnel des assistantes et assistants maternels)** : www.assistante-maternelle.org

La pensée du jour

« Avec les gens, il est préférable de construire des ponts que des clôtures. »

Robert ALLEN (1811-1886)

Contacts

Relais assistantes maternelles départemental itinérant
Service des actions pour la maternité et l'enfance
Direction de la santé et des solidarités
Conseil général des Alpes-Maritimes
BP 3007 – 06201 Nice cedex 3 – Tél. 04 97 18 70 82
E-mail : relaisassmat@cg06.fr
Site du Conseil général : www.cg06.fr

Pour information

L'Union Fédérative des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles (U.F.N.A.F.A.A.M.) organise une RENCONTRE NATIONALE les 6 et 7 mai prochains dans les Landes (VVF « Les Tuquets » - 40510 SEIGNOSSE – LE PENON) sur le thème : « **Assistants maternels et assistants familiaux : techniques et pratiques au quotidien** ».

S'inscrire auprès de votre association ou au siège social :
13, place de Rungis 75013 Paris.

